



Mot du préfet

Les consultations publiques du Pacte rural

En avril dernier, je vous avais annoncé la tenue de séances publiques de consultation au sujet de la Politique nationale de la ruralité et du Pacte rural qui en découle. Aujourd'hui, je suis en mesure de vous donner davantage de détails à ce sujet.

En 2002, le montant qui avait été octroyé à la MRC de Portneuf était de 1,4 million de dollars, réparti sur cinq (5) ans. Comme mentionné lors de ma dernière chronique, cette politique de développement régional présentait trois orientations soit (1) de stimuler et de soutenir le développement durable et la prospérité des collectivités rurales, (2) d'assurer la qualité de vie des collectivités rurales et de renforcer leur pouvoir d'attraction et enfin (3) de soutenir l'engagement des citoyens au développement de leur communauté et d'assurer la pérennité du monde rural.

Le montant octroyé à la MRC de Portneuf pour la deuxième génération des pactes ruraux est maintenant connu. Notre région bénéficiera d'une somme de 2 375 121 \$, répartie sur 7 ans, soit de 2007 à 2014. Pour 2007, le montant à recevoir sera de plus de 339 000 \$. Les orientations de la nouvelle Politique nationale de la ruralité consistent à (1) promouvoir le renouvellement et l'intégration des populations, (2) favoriser la mise en valeur des ressources humaines, culturelles et physiques du territoire, (3) assurer la pérennité des communautés rurales et (4) maintenir un équilibre entre la qualité de vie, le cadre de vie, l'environnement naturel et les activités économiques. Pour consulter le guide de la deuxième Politique nationale de la ruralité et obtenir davantage d'information sur le Pacte rural, je vous invite à visiter le site Internet du ministère des Affaires municipales et des Régions à l'adresse suivante : http://www.mamr.gouv.qc.ca/publications/regions/ruralite/ruralite_politique.pdf.

Le Comité stratégique du Pacte rural de la MRC de Portneuf souhaite consulter la population dans le cadre de séances publiques afin de discuter du mode de distribution de l'enveloppe, des champs d'intervention prioritaires et des orientations de cette nouvelle politique. Nous vous invitons donc à participer à une de ces trois consultations qui se tiendront :

- Le mercredi, 9 mai à 19h30, à la Maison de la Justice de Saint-Raymond située au 111, des Pionniers.
- Le mardi, 15 mai à 19h30, au Centre communautaire de Saint-Marc-des-Carières situé au 1770 boul. Bona-Dussault.
- Le mardi, 22 mai à 19h30, à la salle des maires de la MRC de Portneuf, située au 185, Route 138 à Cap-Santé.

Suite à ces consultations, la MRC de Portneuf devra réaliser un plan de travail relatif au Pacte rural couvrant les sept prochaines années. Nous espérons donc vous rencontrer en grand nombre lors de ces séances publiques.

Michel Matte, préfet

Chroniques de la MRC

Le schéma de couverture de risques en sécurité incendie

Une deuxième version du schéma de couverture de risques en sécurité incendie a été déposée au conseil des maires le 21 mars 2007. Suite à ce dépôt, les municipalités doivent par résolution donner leur avis sur celui-ci ainsi que sur le plan de mise en œuvre et l'acheminement des ressources proposés pour leur municipalité. Présentement, plus de la moitié des municipalités ont donné suite à cette exigence du ministère de la Sécurité publique.

Le schéma de couverture de risques en sécurité incendie est un exercice de planification qui incite les municipalités à considérer la gestion des risques dans l'ensemble du processus de planification stratégique et de gestion opérationnelle. Les municipalités qui ont sur leur territoire des entreprises qui embauchent plusieurs personnes ont tout intérêt à assurer la protection de leur avoir. Advenant la destruction d'une entreprise par un incendie, comment pouvons-nous être certain que celle-ci reconstruira au même endroit ? De tels événements, lorsqu'ils surviennent, privent les municipalités d'entrées de fonds importantes qui ne sont pas souvent récupérées.

L'organisation de la sécurité incendie à la MRC de Portneuf jouit d'un avantage important qui réside dans la rencontre des directeurs de chacun des SSI à raison de 6 fois par année. Ces rencontres favorisent des échanges importants sur toutes sortes de sujets du domaine de l'incendie et facilitent la communication entre les intervenants lorsqu'ils sont appelés à travailler sur une intervention.

La formation pour les pompiers est un atout majeur pour qu'ils puissent accomplir leurs tâches de façon adéquate et sécuritaire. Le

schéma de couverture de risques en sécurité incendie prévoit la formation pour tous les pompiers au plus tard en décembre 2008. Déjà plusieurs personnes ont suivi avec succès les sections 1 et 2 du programme de pompier 1. Présentement deux cours sont dispensés, un pour les sections 1 à Rivière-à-Pierre et, un pour la section 2 à Portneuf. Le déroulement actuel de la formation nous permettra d'atteindre l'objectif de décembre 2008.

En pratique, le schéma sert d'abord à l'autorité régionale dans la détermination des objectifs de protection contre l'incendie qui sont consignés dans son schéma. Ces objectifs servent, pour les municipalités, à prévoir les actions spécifiques devant être prises pour les atteindre et à déterminer leurs conditions de mise en œuvre. C'est à la lumière de leur contenu que le ministre de la Sécurité publique jugera de la conformité des résultats de planification des autorités régionales et locales.

En terminant, je profite de l'occasion pour vous demander de vérifier le fonctionnement de votre avertisseur de fumée. Vous savez que cet appareil vous permet dans les premières secondes de l'apparition de la fumée de prendre les moyens pour évacuer les lieux lors d'un sinistre. Il existe malheureusement encore des événements qui surviennent et qu'avec une parcelle de vigilance n'aurait pas eu de conséquences désastreuses. Le déploiement des mesures préventives se révèle d'autant plus opportun que la majorité des incendies de bâtiments, des pertes de vies et des blessures attribuables à l'incendie sont dus à des comportements imprudents, sur lesquels des actions de prévention peuvent avoir des effets.

Saviez-vous que?

La prochaine assemblée publique du conseil de la MRC se tiendra le 16 mai 2007 à 20h00.

Pierre-Édouard Houde

Coordonnateur du schéma de couverture de risques en sécurité incendie